



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi vingt six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du vingt mars deux mil neuf, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur John BILLARD, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Christina BLAISE, Marie-Pierre ELLEAUME, Ghislaine MENAGER, Marinette PELLERAY, Sandrine PETREMENT, Didier BOURNISIEN, Marc LURVOIS, Romuald GUERIN, Jean-Claude GUZOWSKI

Membres en exercice : 11 – **Membres présents** : 11

- **La séance est ouverte à 20h30**
- **Secrétaire de séance : Sandrine PETREMENT**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : Autorisation au Maire de régler les intérêts moratoires dus au retard dans le règlement des factures à l'entreprise HUET (travaux de l'Église).

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de cette délibération et délègue au Maire le règlement des intérêts moratoires réclamés par l'entreprise HUET.

- **Après lecture, le procès verbal du 22 janvier 2009 a été approuvé à la majorité** (10 votes pour, 1 vote contre – Mr BOURNISIEN : fait remarquer qu'il est fait mention de deux lettres de contestation à son encontre au sujet de la dégradation des chemins ruraux avec ses engins agricoles. Or une lettre seulement lui fait ce reproche. Monsieur le Maire prend note et vérifiera pour le prochain Conseil le contenu exact des deux courriers.)

PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE :

Le Maire expose : le gouvernement a mis en œuvre un plan de relance de l'économie française défini et présenté par le Président de la République le 4 décembre 2008. Ainsi, en Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Ce dispositif permet le versement, en 2009, des attributions du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'État, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 29.976 € ;

DECIDE d'inscrire aux budgets primitifs de 2009, 109 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 363% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune du Favril s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008 :

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire sort de l'assemblée et Monsieur GUZOWSKI (1^{er} adjoint au Maire) et doyen du Conseil, soumet au vote le compte administratif 2008 du budget de la commune. Les comptes sont en parfaite concordance avec le compte de gestion, ils laissent apparaître un excédent en fonctionnement de 3 032,71 €uros et un déficit d'investissement de 4 142,98 €uros.

A l'unanimité, le compte administratif 2008 est adopté, de même que les résultats sont affectés comme suit :

1) Exercice 2008	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	94 260,18	98 403,16	-4 142,98
Fonctionnement	164 479,61	161 446,90	3 032,71
Total	258 739,79	259 850,06	-1 110,27

BUDGET PRIMITIF 2009 :

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de budget primitif 2009 élaboré avec Christina BLAISE – Adjointe aux finances. Il souligne que tout ce qui permet de diminuer les dépenses de fonctionnement de la commune a été mis en œuvre. Environ 4 500 €uros ont ainsi pu être économisés par rapport au budget réalisé en 2008. Néanmoins, les dépenses au titre du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Pontgouin/Le Favril nécessaire au fonctionnement de l'école primaire, génèrent une augmentation des dépenses de la commune de 60 000 €uros en regard de l'année 2008.

En ce qui concerne le budget d'investissement, composé essentiellement du projet de rénovation de la Mairie, la totalité des dépenses sont couvertes par des subventions, donc sans emprunt. Le Maire rappelle que la restauration de la toiture sera autofinancée par le CCAS.

Après échange et explication sur chacune des lignes budgétaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 169 777 €uros et en recettes et dépenses d'investissement à 85 692 €uros.

VOTES DES TROIS TAXES :

Après présentation et adoption du budget primitif 2009, il apparaît que la commune dispose d'une capacité de financement pour son fonctionnement extrêmement serrée. La commune du Favril n'a aucune marge de manœuvre en cas de dépense urgente et structurante. Aussi, pour éclairer le Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente un tableau comparatif des taxes appliquées par 5 communes voisines du Favril. Un regard certain de l'évolution des 3 taxes (Habitation, Foncière Bâti et non Bâti) est mis en évidence. C'est ce qui explique, en parti, les difficultés de la commune à équilibrer son budget de fonctionnement chaque année, voir à accumuler du déficit. Il est donc nécessaire de faire évoluer progressivement la part de recette générée par les trois taxes.

Monsieur le Maire en appelle à la responsabilité de chaque élu et propose au Conseil Municipal de voter une augmentation de 5 % sur les taux d'imposition de 2008, en les répartissant comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,16 % - Taxe Foncière (bâti) : 16,11 % - Taxe foncière (non bâti) : 34,20 %

La somme totale perçue par la commune serait de 77 815 €uros.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité (une abstention : S. PETREMENT – un vote contre : D. BOURNISIEN) les taux de 2009 des trois taxes et autorise le Maire à signer tous les documents.

BUDGET DE L'EAU : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur GUZOWSKI, 1^{er} adjoint au Maire, nous fait la lecture du Compte Administratif 2008 du budget de l'eau en parfaite adéquation avec le Compte de Gestion 2008. Le Compte Administratif laisse apparaître un excédent en fonctionnement de 396,21 €uros et un déficit d'investissement de 2 691,32 €uros.

Monsieur BOURNISIEEN est étonné des résultats. Madame BLAISE rappelle au Conseil Municipal que, lors de la reprise des comptes de la Commune, il a été retrouvé des factures d'eau impayées et de ce fait, la ligne budgétaire de l'eau de l'année précédente a été utilisée, non pas pour l'année 2008 mais, pour le règlement des factures du 4ème trimestre 2006 ainsi que les 3 premiers de 2007

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement des différents intervenants pour assurer la distribution de l'eau au Favril. Ainsi, le SITIREP (syndicat intercommunal) vend l'eau à la commune du Favril via une société d'affermage : la STGS. La commune revend cette eau à la Lyonnaise des eaux qui se charge de la facturer aux habitants de la commune.

Auparavant l'achat et la revente de l'eau se faisait sur le budget général de la commune. Afin d'y voir plus clair, et à compter de cette année, le budget concernant toutes les dépenses et recettes de l'eau sera géré via le budget spécifique de l'Eau.

Monsieur le Maire rappelle aussi que le budget de l'eau du Favril est déficitaire depuis de nombreuses années. En effet, la part communale prélevée sur la consommation des habitants n'a pas été adaptée aux besoins de financement des travaux réalisés sur le château d'eau il y a plusieurs années. On observe ainsi un déficit de 2 691,32 €uros alors que les dernières échéances de l'emprunt se sont terminées en 2008. Le montant de la part communale ne compense donc pas les dépenses nécessaires à l'équilibre du budget. C'est pour cette raison que le conseil a voté en 2008 une première augmentation de la taxe communale sur l'eau afin de solder cette dette et constituer une réserve en vue de travaux d'entretien et de réparation dans les années futures.

AFFECTATION DES RESULTATS, BUDGET DE L'EAU :

Après délibération sur les affectations du service de l'eau, le conseil municipal valide le report des sommes en déficit et en excédent dans leur chapitre respectif.

BUDGET PRIMITIF 2009, BUDGET DE L'EAU :

Monsieur le Maire expose les sommes portées au Budget Primitif 2009. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 6 885 €uros et en dépenses et recettes de fonctionnement à 36 481 €uros.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire explique que chaque année, les communes provisionnent des sommes pour les associations. Soit les demandes sont déjà formulées par écrit, soit elles le seront ultérieurement. Dans tous les cas, les demandes doivent être faites par écrit et doivent être votées par le Conseil Municipal.

Ainsi sont soumises au vote du Conseil Municipal les demandes reçues des associations suivantes :

- La ligue contre le cancer (1 vote pour, 10 votes contre) => aucune subvention accordée
- Les amis des jumelages (1 vote pour, 10 votes contre) => aucune subvention accordée
- Etoile filante courvilloise (5 votes pour, 6 votes contre) => aucune subvention accordée
- Les chemins du Favril (1 vote pour, 10 votes contre) => aucune subvention accordée

Sont renouvelées au titre de l'année 2009 et sous réserve de leur réclamation par les associations concernées :

- FNACA (6 votes pour, 5 votes contre) => subvention accordée : 100,00 €
- Association de l'école de Pontgouin (7 votes pour, 4 votes contre) => subvention accordée : 100,00 €
- Association des Parents d'élèves de Pontgouin/Le Favril (2 votes pour, 9 votes contre) => 0 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers (9 votes pour, 2 votes contre) => subvention accordée : 50,00 €
- Anciens combattants (10 votes pour, 1 abstention) => subvention accordée : 50,00 €
- École privée Sainte Marie de Courville (3 votes pour, 8 votes contre) => 0 €

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les associations du Favril, la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement et que les photocopies dont elles peuvent avoir besoin sont aussi gratuites.

L'association Etoile Filante Courvilloise demande s'il y a des volontaires pour faire la circulation et la signalisation aux différents carrefours du Favril lors du 5^{ème} tour de la Communauté de Communes du Pays Courvillois le 31 mai 2009. Monsieur BOURNISIEN indique qu'habituellement c'est le comité des fêtes qui s'en charge. Aucun conseiller volontaire ne se propose.

FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE :

Chaque année la commune verse une indemnité de gardiennage au diocèse de Courville pour l'Église du Favril. Monsieur le Maire nous fait la lecture de la circulaire n°16 du 27 janvier 2009 qui laisse apparaître le caractère obligatoire de cette indemnité. Ne résidant pas sur la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser la somme minimum de 118,02 €uros au diocèse de Courville sur Eure.

LES CHEMINS DU Favril (pose des panneaux) :

Conformément à la demande de Monsieur le Maire, l'association des Chemins du Favril présente la liste des chemins où seront posés les panneaux de signalisation des parcours de randonnée. Ils deviennent par cette délibération, la propriété de la commune. 22 pancartes en bois, peintes et piquées en terre seront ainsi posées par l'association.

Ces chemins sont au nombre de 11 :

- | | | |
|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| - Chemin de la Cesserie | - Chemin des Houles | - Chemin des Ruisseaux |
| - Chemin de la Hallière | - Chemin de Clémas | - Chemin de la Métairie |
| - Chemin des Buissons | - Chemin de la Visagerie | - Chemin du Réservoir |
| - Chemin du Crocq | - Chemin de la Touffe | |

ADHESION DE LA COMMUNE SAINT LAURENT EN GATINE AU PAYS CHARTRAIN :

Monsieur le Maire expose que le Pays Chartrain par délibération du 17 décembre 2008, a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint Laurent La Gâtine au pays chartrain (SIPAC) et la modification des statuts du syndicat correspondant à cette adhésion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint Laurent La Gâtine au Pays Chartrain (SIPAC), la modification des statuts du syndicat du pays chartrain (SIPAC) correspondant à cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX ET DE FORMATION DE S. NAVARRO :

Monsieur le Maire expose : pour pouvoir être nommée au poste de secrétaire à la Mairie du Favril, Mlle Navarro a du présenter un certificat médical d'aptitude au travail. Cette visite, normalement à la charge de la commune, a été avancée par Mlle Navarro. Ces honoraires s'élèvent à 37,50 €uros.

A cela s'ajoute des frais de formation pour un montant de 53,68 €uros. Mlle Navarro, sur présentation d'une attestation de formation et conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 (modifié par l'arrêté du 26 août 2008) fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnées par les déplacements temporaires des personnels de l'État, soumet au Conseil Municipal le remboursement de ses frais pour un total de 91,18 €uros (frais médicaux + frais de formation).

A l'unanimité le Conseil Municipal accorde le remboursement des frais présentés et autorise le Maire à en ordonner le paiement.

ASSOCIATION EGLISE SAINT PIERRE DU FAVRIL :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande écrite de l'association « Église Saint Pierre du Favril » pour autoriser les membres à la réalisation de petits travaux de restauration tels que le nettoyage et la remise en état de la sacristie, le nettoyage et le traitement du confessionnal, des portes de la sacristie, du tambour et de l'entrée de l'Église, le remplacement du vitrail cassé à gauche de l'entrée. D'autre part, un vitrail de l'Église est cassé. Pour cela deux devis ont été demandé. Le premier auprès de l'entreprise MOURAT PASCAL proposant un devis de 182,39 €uros, le second auprès de l'entreprise « ATELIER DU GRAND FEU » proposant un devis de 883,80 €uros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement et autorise l'association à entreprendre les petits travaux énoncés et choisit l'entreprise MOURAT PASCAL pour le remplacement du vitrail. Il autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

ELECTION EUROPEENNES – TENUE DU BUREAU DE VOTE DU 7 JUIN 2009 :

Le dimanche 7 juin 2009 auront lieu les élections européennes. A cette occasion le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. La tenue du bureau de vote par les Conseillers Municipaux s'organisera de la manière suivante :

- 8h à 11h30 : Mme BLAISE, Mme ELLEAUME, Mr LURVOIS
- 11h30 à 15h : Mr BOURNISIEN, Mme PELLERAY, Mme CHAUMEAU
- 15h à 18h : Mme MENAGER, Mr GUZOWSKI, Mr BILLARD

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est rappelé que le conseil de l'école se tiendra le 2 avril 2009 à 18h30
- Le traiteur « Le Saint Hubert » fait sa publicité auprès de notre commune. Il serait intéressant de se renseigner sur les tarifs pratiqués pour le repas de l'amitié qui se déroulera le dimanche 3 mai 2009.
- La Fondation du Patrimoine propose à la commune d'adhérer pour la somme de 50 €uros. La mission de la Fondation est de « promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national – tout particulièrement du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques-, et de contribuer ainsi à la transmission des savoir-faire, à la formation des jeunes et à la création d'emplois ».
A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord pour que la commune adhère à la fondation.
- Monsieur le Maire a fait circuler le rapport d'activités de l'année 2007. La Communauté de Commune du Pays Courvillois s'inquiète de savoir qui le détient. Si tous les élus en ont pris connaissance, elle souhaiterait qu'il soit restitué pour archivage.
- Monsieur le Maire propose deux invitations pour deux personnes chacune pour un FORUM-DEBAT le mercredi 8 avril 2009 à 19h à Châteauneuf en Thymerais. Ce forum traitera des mesures à prendre auprès de son notaire pour protéger sa famille. Aucun élu n'est intéressé.
- L'Association des Maires d'Eure et Loir organise 2 réunions (le 14 et 16 avril 2009) sur le thème « patrimoine naturel » en partenariat avec la DAEER, à la salle polyvalente de Bonville-Gellainville. Plusieurs élus ont déjà assisté à cette formation.

TOUR DE TABLE :

Madame MENAGER : le repas de l'amitié se tiendra le **dimanche 3 mai 2009** à la salle polyvalente de la Mairie. Le repas est gratuit pour les habitants de la commune de plus de 65 ans, 25 €uros par adulte, 12 €uros pour les moins de 12 ans et gratuit pour les moins de 6 ans. Il est précisé que Tony FORMAN ne sera pas le musicien du prochain repas du fait de ses tarifs trop élevés.

Monsieur le Maire propose, pour l'organisation de cette manifestation et le choix du menu, qu'une commission restreinte se réunisse au plus tôt. Celle-ci sera organisée par G. MENAGER (3^{ème} adjointe au Maire en charge des cérémonies et manifestations de la commune), Mesdames BLAISE, PELLERAY, CHAUMEAU et Monsieur BILLARD, le Maire sont volontaires pour participer à cette commission.

Monsieur BOURNISIEN : pendant la période hivernale, Monsieur BOURNISIEN est chargé par le conseil général de déneiger les routes départementales. Il informe le Conseil Municipal que lors de la dernière chute de neige, il a tenté de joindre Monsieur le Maire sur son téléphone personnel fixe et portable, pour savoir s'il lui fallait passer la lame sur les routes de la commune. Il précise avoir laissé un message sur chacun des numéros et qu'il effectuerait cette tâche gratuitement. C'est en fait, sur accord de Monsieur GUZOWSKI (1^{er} adjoint au Maire en charge des travaux des voiries de la commune) qu'il a effectué cette tâche. Monsieur le Maire remercie Monsieur BOURNISIEN et le félicite de sa grande générosité. Toutefois Monsieur le Maire lui fait part de son étonnement sur les appels et messages téléphoniques, puisque celui-ci n'en a jamais eu connaissance alors que tout appel non décroché est enregistré sur son téléphone et qu'il n'a jamais reçu de message.

Monsieur BOURNISIEN demande de ce qu'il adviendra de l'ancien portail de la Mairie et se propose de le récupérer lorsque l'entreprise Khéops aura posé le nouveau. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui donne son accord à l'unanimité.

Madame PETREMENT fait part de son inquiétude concernant la déforestation de la forêt de Montécot et informe avoir adhéré en 2008 à l'association des amis de la forêt de Senonches pour être informée de leurs actions de sauvegarde. Elle fait part de son regret de n'avoir jamais été tenue informée des actions de l'association et demande au Maire son avis. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a assisté (sur invitation) à la dernière Assemblée Générale Ordinaire de l'association Senonchoise. Sur les conseils de son Président, Monsieur le Maire demande à la secrétaire de Mairie d'obtenir auprès de la DDAF le plan d'aménagement de la forêt de Montécot, élément essentiel avant de demander quelques explications à l'ONF et vérifier de son application exacte.

D'autre part, Monsieur BILLARD informe l'auditoire qu'il a adhéré (à titre personnel) à l'association pour formaliser son soutien et s'est rapproché de Monsieur XAVIER NICOLAS, Maire de Senonches et conseiller Général pour coordonner une intervention. Ainsi, en tant que suppléant du sénateur A. de MONTGOLFIER, XAVIER NICOLAS a proposé à l'association des amis de la forêt de Senonche que Monsieur de MONTGOLFIER soumette le problème de la déforestation intensive de nos forêt par l'ONF lors des séances de questions au Gouvernement au Sénat. Quant à Monsieur BILLARD, il interviendra auprès de Madame Laure de La Raudière, Député d'Eure et Loir pour coordonner et soutenir cette action.

Monsieur GUZOWSKI : toiture de l'église du Favril : suite à de fortes rafales de vent, des tuiles se déplacent ou tombent. Il conviendrait de procéder à leur remplacement. L'entreprise ROUSSEAU pourrait être sollicitée dans ces réparations. Monsieur GUZOWSKI demande l'autorisation de contacter Monsieur ROUSSEAU pour obtenir une aide. L'accord est donné par le Conseil Municipal.

Monsieur GUZOWSKI nous parle de son arrivée sur la commune du Favril en 1973. A cette époque, la commune faisait partie du Pays du Perche. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et Monsieur GUZOWSKI aimerait en connaître les raisons et savoir depuis quand Le Favril fait partie de la Beauce ? Mme PETREMENT prétend selon les dires de sa grand-mère que Le Favril fait partie du Faux Perche. Ce qui est confirmé par Monsieur BOURNISIEEN.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec le Président du Pays du Perche.

Monsieur GUZOWSKI demande à l'ensemble des Conseillers Municipaux s'ils connaissent le propriétaire du terrain, un peu laissé à l'abandon, qui se trouve en face de chez Mme BLAISE, route du Crocq. Monsieur BOURNISIEEN dit qu'il en est le propriétaire (6 800 m2) et qu'il va très certainement faire une demande de certificat d'urbanisme.

DON D'UNE PARCELLE DE 2 500 M2 D'UN TERRAIN APPARTENANT AU CCAS DU FAVRIL :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil d'administration du CCAS a donné son accord pour qu'un don d'une parcelle de 2 500 m2 située sur la commune de Pontgouin soit faite au Conseil Général dans le cadre d'un projet de schéma gérontologique, d'ici 3 ou 4 ans, notamment pour la construction d'une maison de retraite. D'autres communes seraient candidates pour accueillir ce nouvel établissement (80 lits) comme Chuisnes et Courville sur Eure.

Les arguments présentés par Monsieur le Maire pour favoriser le choix sur Pontgouin sont doubles : d'abord ce don respecte parfaitement les vœux du Marquis d'Aligre lorsqu'il avait légué ses terres à la commune du Favril et on peut considérer que cet établissement génèrera de l'emploi sur cette partie de canton qui en a besoin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h50.

John BILLARD
Maire du Favril

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DU FAVRIL' with the number '10082' in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'John BILLARD'. There are also some horizontal lines drawn across the stamp.